



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL (CDT) « EST-SEINE-SAINT-DENIS »

En application de l'arrêté préfectoral n°2015-0975 en date du 27 avril 2015, il sera procédé
du lundi 1^{er} juin au mardi 30 juin 2015,

à l'heure la plus tardive d'ouverture des locaux mis à disposition du public inclus, à une enquête publique préalable à la signature du CDT « Est -Seine-Saint-Denis ».

Par décision du tribunal administratif de Montreuil en date du 14 janvier 2015, la commission d'enquête est composée de M. Francis VITEL, retraité, président de la commission d'enquête, M. Fabrice CORBEAU, géomètre expert et Mme Brigitte BELLACICCO, membres titulaires de la commission et M. Pierre VIGEOLAS, commandant de police retraité, membre suppléant.

Pendant la durée de l'enquête, un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public aux lieux, dates et horaires suivants :

AULNAY-SOUS-BOIS :

Hôtel de ville - 14/16 Bld Félix Faure - 93600 Aulnay-sous-Bois

- 1^{er} juin de 14h30 à 17h30
- 12 juin de 14h30 à 17h30
- 30 juin de 8h30 à 11h30

SEVRAN :

1 rue Henri Becquerel - 93270 Sevran

- 1^{er} juin de 8h30 à 11h30
- 16 juin de 8h30 à 11h30
- 30 juin de 14h30 à 17h30

LIVRY-GARGAN :

Hôtel de ville - 3 Place François Mitterrand - 93190 Livry-Gargan

- 2 juin de 8h30 à 11h30
- 12 juin de 8h30 à 11h30
- 30 juin de 14h30 à 17h30

CLICHY-SOUS-BOIS :

Hôtel de Ville - Place du 11 novembre 1918

93390 Clichy-sous-bois

- 1^{er} juin de 8h30 à 11h30
- 15 juin de 8h30 à 11h30
- 30 juin de 14h30 à 17h30

MONTFERMEIL :

Hôtel de ville - 7/11 Place Jean Mermoz - 93370 Montfermeil

- 1^{er} juin de 14h15 à 17h15
- 15 juin de 8h30 à 11h30
- 30 juin de 8h30 à 11h30

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CLICHY-SOUS-BOIS/

MONTFERMEIL :

4bis, allée Romain Rolland (bâtiment Ecopole) - 93390 Clichy-sous-Bois

- 1^{er} juin de 14h00 à 17h00

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

« TERRES DE FRANCE » :

Immeuble Etoile, 50 allée des Impressionnistes - 93420 Villepinte

- 30 juin de 9h30 à 12h30

Pendant la durée de l'enquête, le dossier et des registres cotés et paraphés par le président de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public aux heures d'ouverture habituelles de ces mêmes lieux.

Afin que le public puisse en prendre connaissance et formuler ses observations, ce dossier sera tenu à sa disposition aux jours et heures habituels d'ouverture au public des bâtiments désignés comme lieux d'enquête. En outre, il sera mis en ligne sur le site internet de la préfecture de la Seine-Saint-Denis (www.seine-saint-denis.gouv.fr). Les observations du public ne seront pas recueillies par ces médias.

Tout courrier devra être adressé à l'attention du président de la commission d'enquête du CDT « Est-Seine-Saint-Denis » à l'adresse rappelée ci-dessous :

Préfecture de la Seine-Saint-Denis
Direction du développement durable et des collectivités locales
Bureau du développement économique, des affaires interministérielles et du Grand Paris
1, esplanade Jean Moulin 93007 BOBIGNY CEDEX

A l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions de la commission d'enquête pendant un an au siège de la préfecture de Seine-Saint-Denis et dans chacune des mairies et sièges des deux communautés d'agglomération concernées par l'enquête.

En outre, la communication du rapport et des conclusions d'enquête publique pourront être obtenues dans les conditions prévues par l'article 1 de la loi du 17 juillet 1978 sur l'accès aux documents administratifs.

Le projet de CDT pourra éventuellement être modifié pour tenir compte des avis recueillis et des observations formulées par le public. Il sera adopté par le comité de pilotage institué par l'arrêté du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, dans un délai de trois mois suivant la transmission du rapport et des conclusions de la commission d'enquête. Il sera ensuite signé par le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, par les maires et présidents des communautés d'agglomérations concernées.

